



PREAMBULE

Tout part de la pharmacie clinique née aux États-Unis dans les années 60 et définie pour la première fois en 1961 par Docteur Charles Walton comme: *« l'utilisation optimale de jugement et des connaissances pharmaceutiques et biomédicales du pharmacien, dans le but d'améliorer l'efficacité, la sécurité, l'économie et la précision selon lesquelles les médicaments doivent être utilisés dans le traitement des patients ».*

L'oncologie est la spécialité médicale qui se consacre à l'étude et au traitement des tumeurs bénignes ou malignes (cancers). La Pharmacie (clinique) oncologique est donc la spécialité qui concerne les médicaments utilisés dans le traitement du cancer. Lorsque ces médicaments sont des produits chimiques, l'on parle de chimiothérapie (anticancéreuse).

Malheureusement, ces produits chimiques anticancéreux dits cytotoxiques sont comme des appâts qui ne font pas de différence entre cellule saine et cellule cancéreuse. Le principe est que la cellule cancéreuse, gourmande à souhait, pressée de se multiplier et de grossir s'intoxique avec le(s) produit(s) chimique(s) anticancéreux avant la cellule saine ou normale. La stratégie est d'arrêter l'apport en anticancéreux ou de l'éliminer avec un antidote juste avant que la cellule normale ne s'intoxique à son tour, évitant ainsi de mettre en péril la vie du patient cancéreux.

Le médicament anticancéreux peuvent être cancérigène (provoque le cancer), génotoxique (provoque des mutations génétiques), tératogène (provoque des malformations de bébé), etc. L'anticancéreux est donc classé parmi les médicaments dangereux. Il est dangereux pour le soigné, le soignant et l'environnement.

L'anticancéreux est dangereux pour le soigné car sa dose thérapeutique (la dose qui soigne) est proche de la dose toxique (la dose qui tue). Il faut donc être très précis dans les calculs des doses à administrer au patient, qui se font non pas en fonction de l'âge comme la plupart des médicaments mais en fonction de la surface corporelle.

L'anticancéreux est dangereux pour le soignant car l'exposition professionnelle aux médicaments dangereux comme les anticancéreux cytotoxiques et les risques potentiels pour la santé du personnel soignant ont été considérés pour la première fois comme un problème de sécurité dans les années 1970 aux états Unies.

L'anticancéreux est dangereux pour l'environnement et donc pour tous car les incinérations classiques ne permettent pas leur destruction sans danger. Ainsi, dans les pays avancés notamment en France, les boîtes vides, les flacons vides, les fonds de flacon et/ou les périmés des anticancéreux contrairement aux autres médicaments sont spécialement acheminés dans des cimenteries qui sont les seuls à avoir des fours à haute température capable de réaliser l'incinération sécurisée de ce genre de produits. Tout cela est encadré par une législation stricte.

Ironie du sort, les microbes se multiplient facilement dans les médicaments anticancéreux malgré leur haute toxicité pour l'homme. Ainsi, les anticancéreux à injecter aux patients cancéreux souvent déjà immunodéprimés doivent être protégés contre toutes contaminations microbiennes et particulières lors de leur préparation en utilisant des techniques et technologie empruntées à l'industrie notamment pharmaceutique.

Les derniers faits militant en faveur de la recherche et le développement de la Pharmacie oncologique en Côte d'Ivoire sont :

- que l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire estime entre 15000 et 20000 le nombre de nouveaux cas de cancer attendus chaque année ;
- que les médicaments anticancéreux coûtent très chères. La mutualisation dans le cadre de l'Unité de Pharmacie oncologique permettra de réaliser des économies pour les patients, les assureurs et l'Etat.

La Pharmacie oncologique est donc une opportunité nouvelle qui s'offre au Pharmacien ivoirien pour le bien du Patient cancéreux en Côte d'Ivoire.